

Les sœurs ayant quitté leur costume s'étaient dispersées sans cesser cependant, autant que les circonstances le permettaient, d'enseigner isolément, les unes à la ville, les autres à la campagne.

En 1802, le maire de Lyon, M. de Charpieux, sentit le besoin de s'occuper de l'éducation des enfants si longtemps abandonnée. Il mit tous ses soins à rouvrir des écoles. Déjà, en 1800, un ancien frère s'était associé à un jeune laïque et avait ouvert une école pour les enfants pauvres, dans la rue Saint-Romain. Le cardinal Fesch l'entoura de toute sa sollicitude. Il fit venir de Rome le frère Frumence, supérieur général de la congrégation, qui fut autorisé à résider en France. Ce fut la seule condition qu'exigea le premier consul, qui accueillit avec faveur la demande de son oncle sur le rapport que lui en fit Portalis.

La municipalité de Lyon s'était, pour les écoles de filles, adressée à la congrégation des sœurs de Saint-Charles dont le noyau existait toujours. Au mois de novembre 1802, le maire les installa, au nombre de 16, au Petit-Collège. Elles ouvrirent des écoles dans les différents quartiers de la ville, et au bout de deux ans, le Petit-Collège devint trop étroit pour la communauté qui alla s'installer dans une vaste maison de la rue Tramassac. En 1807, elles allèrent se fixer dans l'ancien monastère des Bleues-Célestes, côte des Carmélites, qu'elles occupent encore aujourd'hui.

En 1804, le frère Frumence, avec d'autres anciens frères qu'ils avaient rassemblés, remplacèrent les sœurs au Petit-Collège. Cet établissement devint la maison principale de l'institut, la résidence du supérieur, du noviciat et le séjour des frères qui se rendaient dans les différents quartiers de la ville où des écoles avaient été ouvertes. Les frères rouvrirent les anciennes écoles que dirigeaient, avant 1789, les clercs du séminaire de Saint-Charles. Le Petit-Collège de